

LE CONSEIL GENERAL DU NORD

Un vif débat sur les traitements du personnel départemental

Comme au Parlement, les séances du matin au Conseil Général du Nord, qui est d'ailleurs un petit parlement, n'ont pas le don de faire sauter les chaises. Celles-ci, en effet, n'ont pas été décapées à la règle. Une vingtaine à peine de nos honorables étaient présents et les tribunes publiques complètement vides.

Pour le Crématoire du Nord

La subvention est votée. A l'unanimité, le 2^e bureau a donné un avis favorable à la demande de subvention, présentée par Saint-Venant pour le prochain Crématoire du Nord.

Couteaux réclame l'enseignement gratuit à tous les degrés pour les enfants des ouvriers

Son vœu est adopté. COUTEAUX constate et regrette la diminution du nombre des élèves dans les Facultés, Lycées et Collèges à cause des frais élevés de scolarité. Il demande l'extension pour les familles peu aisées de l'impôt sur le revenu.

Le docteur Verhaeghe

Après les avoir longuement exposées, Verhaeghe termine en demandant à l'assemblée, au nom du 2^e bureau :

1^o D'inviter le Préfet à conclure le contrat de location de la maison de la rue de la République, au 1^{er} étage, à l'usage de bureaux, et d'éventuellement, le contrat à passer avec le sanatorium de Cambi.

Les avances aux Communes après l'armistice

Le Conseil général ayant renouvelé avec une particulière insistance son vœu tendant à ce que le remboursement des avances faites aux communes par l'Etat et par les commissions pour le compte de l'Etat après l'armistice pour assurer le fonctionnement des services communaux ne soit pas exigé, outre par GONIAUX qui appuie le vœu signalé, les commissions de certaines villes qui ont eu à supporter des frais énormes, telle Douai, 500.000 fr. par suite de l'efflux d'évacués et réfugiés, notamment de Belgique après l'armistice.

Les agents des réseaux de chemin de fer d'intérêt local

Par circulaire en date du 4 janvier 1920, le Ministère des Travaux Publics demande qu'il soit préparé des projets de règlements d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919 aux agents des réseaux de chemins de fer d'intérêt local.

Le tramway de Saint-Amand à Hellemmes

Après un rapport de P. DELCOURT, le Conseil général a adopté un projet de rattachement de la ligne Saint-Amand à celle de Saint-Amand-Hellemmes. Les travaux pourraient être entrepris dans un délai de six mois.

Les traitements du personnel départemental

Une discussion agitée. Le clou de la séance de l'après-midi ce fut la question du traitement du personnel du département.

départementaux et communaux avaient été établis de façon telle que les bénéficiaires de ces traitements des administrations compétentes des appointements en fonction du coût de la vie. C'est-à-dire que pour les départements, le coût avait été fixé de base de 1914 à 1918, et pour les communes de 1890 à 1918. Pour fixer le salaire annuel de chaque catégorie il suffisait de multiplier les sommes précédentes par le coefficient officiel donné par la Commission du coût de la vie nommée par M. le Préfet. De ce chiffre il était déduit le traitement de base, c'est-à-dire celui sur lequel le fonctionnaire verse à la retraite et on obtenait par cette opération le coefficient mobile de coût de la vie. Pour éclaircir la situation voici un exemple : Coefficient : 5,00 ; Traitement de base (1890 x 4,00) = 5.400 = 3.654 fr. indemnité mobile.

Cette note jointe au procès-verbal de M. le Préfet, sur la proposition de la Commission du personnel avait été arrêté par lequel ce mode de calcul était aboli et remplacé par la méthode suivante :

Le coefficient ne devait plus jouer que sur l'indemnité mobile, c'est-à-dire sur les chiffres sans-fonction et sur les appointements en sus de la fonction. Le coefficient actuel de 5,21, la règle de trois que voici : 3.654 x 5,21 = 3.784 fr. 75

5,00
Traité que l'ancienne méthode aurait donné (1890 x 5,21) = 5.400 = 3.784 francs.

Comme on le voit c'est une sérieuse diminution de traitement pour les fonctionnaires et qui aurait été en aggravaant à l'avenir le coefficient aurait été plus élevé. D'autre part si le coût de la vie diminue, les appointements des fonctionnaires sont diminués.

Intervention de Salengro

Après la lecture du rapport de M. Delagrègne, attentivement écouté, INGHELIS lui donne son approbation.

L'Office départemental d'habitations à bon marché

Couteaux donne lecture d'une communication de M. le Préfet relative à un groupement du Nord qui n'a pas pu être créé à cause de l'insuffisance de la somme qui lui avait été affectée dans ce but.

Vote du budget départemental

Rapporteur de la Commission, M. DEMOLON expose la situation financière du département. Elle s'établit comme suit :

Rappel du montant des recettes inscrites au budget primitif : 327.010.000 ; Recettes nouvelles : 3.343.482.111. Total : 3.670.492.111.

Rappel du montant des dépenses inscrites au budget primitif : 325.123.134 ; Dépenses nouvelles : 3.447.800.000. Total : 3.772.923.134.

Diminution de dépenses : 107.430.022. Excédent de recettes : 36.569.077.

Après échange d'observations entre MM. Demolon, Lebas et Scalbert, le budget est adopté.

Clôture de la session

M. POTIE, qui avait présidé toutes les séances avec un tact et une habileté reconnus de tous, déclare alors la session close et félicite les conseillers de leur labeur. Près de cinq cents rapports ont été examinés en quatre jours. C'est un record.

La reconstitution

Une proposition de Salengro. On prévoyait un débat sur la reconstitution, mais il n'en fut rien et tout se passa dans le calme le plus absolu.

Les 1.800 francs sont maintenus

M. COQUELLE présente une motion transactionnelle, entre 1800 et 1250 fr. et propose de prendre le chiffre de 1250 fr.

La proposition de Salengro

On prévoyait un débat sur la reconstitution, mais il n'en fut rien et tout se passa dans le calme le plus absolu.

Le bilan provisoire de la banque Petyt

Nous avons marqué hier, dans ses grandes lignes, comment se présentait la situation de la Banque Petyt, au 31 décembre 1919.

| ACTIF | |
|--|-------------|
| Caisse et banque | 1.895.000 |
| Portefeuille commercial | 853.000 |
| Débiteurs à vue | 8.831.000 |
| Débiteurs à court terme | 2.500.000 |
| Opérations de change à terme | 28.000.000 |
| Portefeuille titres | 8.836.000 |
| Portefeuille titres en garantie | 17.252.000 |
| Débiteurs par escompte (Banque de France) | 147.878.000 |
| Débiteurs par escompte (autres Banques) | 135.427.000 |
| Débiteurs par avais (cautions et garanties) | 34.235.000 |
| Opérations de change à terme | 111.439.000 |
| Provision pour dépréciation d'actifs | 12.439.000 |
| Provision pour dépréciation portefeuilles titres | 7.041.000 |
| Capital | 1 |
| Reserves | 1 |
| Total | 494.649.002 |

| PASSIF | |
|--|-------------|
| Créditeurs divers | 46.300.000 |
| Engagements d'escompte (Banque de France) | 147.878.000 |
| Engagements d'escompte (autres Banques) | 135.427.000 |
| Avais cautions et garanties diverses | 34.235.000 |
| Opérations de change à terme | 111.439.000 |
| Provision pour dépréciation d'actifs | 12.439.000 |
| Provision pour dépréciation portefeuilles titres | 7.041.000 |
| Capital | 1 |
| Reserves | 1 |
| Total | 494.649.002 |

En communiquant ces chiffres, dont le caractère provisoire apparaît au premier examen, le gérant du Tribunal de Commerce

LES BUREAUX DE LA BANQUE PETYT, RUE EMERY, A DUNKERQUE

remet aux intéressés les quatre notes suivantes :

Note n° 1. — Cette situation est essentiellement provisoire et approximative ; ces chiffres sont sujets à des modifications importantes du fait des arrêtés des comptes et de la comptabilisation des opérations pour lesquelles, depuis la cessation des opérations, on n'a pas reçu d'avis d'opération.

Note n° 2. — Le bénéfice net réalisé pendant le premier trimestre 1920 n'est pas compris dans cette situation. Au 31 mars, il s'élevait approximativement à 1.200.000 fr.

Note n° 3. — Il convient d'observer que le poste « Provision pour dépréciation d'actifs » porté sur des affaires pour la plupart en activité, sera par conséquent augmenté dans le cas où elles ne tomberont pas elles-mêmes, un supplément d'actif éventuel qu'il est, à l'heure actuelle, impossible de chiffrer sans connaître les résultats des liquidations et des décisions qui y prendra.

Note n° 4. — Le poste « Dépréciation du portefeuille titres » a été calculé en s'inspirant de la situation au 31 décembre 1919. Il s'agit d'un chiffre, comme nous l'avons fait hier, de voir inscrire au Passif pour un franc, le Capital qui se chiffrait par 5 millions.

COUR D'APPEL DE DOUAI

EPIQUE D'UN TERRIBLE ACCIDENT D'AUTO A LILLE. Le 8 novembre dernier, vers 7 heures du soir, Mme Marie Lemaire, 68 ans, accompagnée de sa fille Mlle Dufour, âgée de 40 ans, demeurant au 15, rue de Valenciennes, se rendait en automobile à Jangle de rue de Béthune et de l'Hôpital Militaire.

Le chauffeur de l'auto tamponneur, M. Henri Cunin, 27 ans, représentant de commerce à Lille, qui avait été appelé par le commissaire de police, a été entendu en ce qui concerne le dommage de guerre que la taxe à l'exportation.

LES CLAUSES COMPROMISES

La Chambre de Commerce organise le mercredi 12 mai une conférence sur ce sujet. M. Louis Dreyfus, président d'honneur de la Chambre arbitrale de Paris, parlera des clauses compromises en vue de l'exportation.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Différents témoignages recueillis n'ont pas permis de conclure à l'existence d'un complot.

Le Ministère public fit appel de ce jugement et M. l'avocat général Deransart en expliqua les motifs : Sauvegarder les intérêts des enfants de la Nation.

Par un effort prodigieux, Mme d'Herquency revint au sentiment de l'immédiat. Elle se trouvait assise à table. Toute l'électricité du service brillait sous l'éclairage du grand lustre, partiellement allumé.

Par un effort prodigieux, Mme d'Herquency revint au sentiment de l'immédiat. Elle se trouvait assise à table. Toute l'électricité du service brillait sous l'éclairage du grand lustre, partiellement allumé.

Par un effort prodigieux, Mme d'Herquency revint au sentiment de l'immédiat. Elle se trouvait assise à table. Toute l'électricité du service brillait sous l'éclairage du grand lustre, partiellement allumé.

Par un effort prodigieux, Mme d'Herquency revint au sentiment de l'immédiat. Elle se trouvait assise à table. Toute l'électricité du service brillait sous l'éclairage du grand lustre, partiellement allumé.

Par un effort prodigieux, Mme d'Herquency revint au sentiment de l'immédiat. Elle se trouvait assise à table. Toute l'électricité du service brillait sous l'éclairage du grand lustre, partiellement allumé.

FEUILLETON DU 8 MAI 1920. — No 7

Calvaire de femme

Résumé des feuilletons précédents. La comtesse d'Herquency à un amant. Un enfant est né de leurs amours et elle l'élève en cachette car et le comte ne le sait pas.

Une fois la comtesse se rend chez son amant. Arrivée chez lui elle le trouve poignardé. Deux mystérieux automobilistes masqués l'enlèvent et l'emportent dans un endroit inconnu.

Le comte soupçonne son mari d'être l'auteur de ce que l'on appelle le crime de la comtesse.

Pour avoir contemplé les plus beaux bois sculptés du moyen âge français et de la Renaissance italienne, pour s'être fait, avec sa souplesse de jeune chat, entre deux stèles bourgeoises et de magnifiques boiserie espagnole, que nul n'aurait pu deviner qu'elle se trouvait dans un lieu si désolé.

Mais le bonheur avait reculé à son comble. Les yeux d'Herquency se levèrent et elle vit un homme qui se penchait vers elle.

ne pouvait prétendre à la main de cette héritière déjà courtisée, choyée, désirée, et qui lui paraissait quatre ans, voyait comme à travers un voile funèbre le beau crépuscule d'or se répandre sur les parterres.

« Ce sera mon seul amour, et il est impossible... » songeait-il, avec un de ces désespoirs de la vingtaine, si ardemment, malgré les plus radieuses promesses de la vie.

Un jour de ces derniers, Mlle Solange d'Alligné épousa le comte Maxime d'Herquency, conseiller d'ambassade à Vienne, M. de Mirevert fut témoin à son mariage. Le jour des nocces, il prit la jeune épouse à part.

« Ma chère petite, il s'agit d'un enfantillage. Mon protégé, Pierre Bernal, qui vous avez sans doute tourné la tête, — comme à tout le monde, — vous avait promis, n'est-ce pas, de vous épouser, et de venir avec vous à Rome. Par un excès de scrupule, il m'envoie ça dans un papier de sole pour vous le rendre ! Est-il assez fou ! Excusez-moi, je vous fais la commission, mais je ne vous ai pas apporté cette bêtise. Je vais la jeter, et tout sera dit. »

« Sous le voile de dentelle précieuse, la nouvelle comtesse d'Herquency avait changé de couleur.

« Monsieur de Mirevert, voulez-vous me faire plaisir ? »

« Je crois bien ! »

« Promettez-moi de ne pas jeter cette rose, et de la renvoyer à monsieur Bernal en lui disant que je l'autorise à la garder. »

Et cette ambassade... Elle est pour d'Herquency, cela ne fait plus de doute.

« Nous voudrions en être aussi sûrs que vous, interpose la marquise.

« Avec la princesse de Trani dans vos intérêts, vous pouvez être tranquilles, répond le collectionneur.

« La princesse de Trani... répète Solange en tressaillant.

« Certes ! Ne s'est-elle pas mise en tête d'amener près d'elle, à Rome, le comte d'Herquency, dont elle est folle ? »

« Mirevert ! interrompit sèchement Mme d'Alligné.

« Votre fille n'a pas la simplicité d'être jalouse. Elle perdrait bien son temps, puis elle ne peut qu'être flattée si son mari fait des passions. Tant qu'il n'y répond pas... »

« La... s'écria le marquis en riant. Autant de phrases, autant de sottises, mon pauvre Mirevert.